

Article R4532-9 du Code du travail - Obligation de coordination du maitre d'ouvrage

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le coordonnateur SPS est l'acteur principal pour accompagner le maître d'ouvrage dans la prise en compte de la sécurité sur les chantiers de travaux de bâtiments et de génie civil. Associé en amont du projet, le coordonnateur SPS peut identifier les risques inhérents aux travaux projetés. Durant la phase de réalisation, il contrôle notamment la bonne application des mesures de sécurité lors des travaux.

Le maître d'ouvrage doit donc prendre en considération, lorsqu'il les estime justifiées, les observations et remarques du coordonnateur SPS dans le déroulé de l'opération.

Article R4532-9 du Code du travail - Obligation de coordination du maitre d'ouvrage

Le maître d'ouvrage tient compte, lorsqu'il les estime justifiées, des observations du coordonnateur ou adopte des mesures d'une efficacité au moins équivalente.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Maître d'ouvrage : un rôle central dans les enjeux de prévention

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Coactivité : le rôle du coordonnateur SPS dans la prévention des risques

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)